

SPÉCIAL
BUDGET

Le Petit Lutin

Bulletin Municipal de Soultré



Le Mot du Maire

Les collectivités locales et les communes en particulier vont subir dans les années à venir de profondes mutations.

Nous n'en appréhendons pas encore toutes les conséquences, mais nous sommes déjà confrontés aux difficultés engendrées par la réforme de la taxe professionnelle. Nous essayons dans ce Lutin de vous informer sur les conséquences budgétaires de cette réforme.

Ne sachant pas de quoi l'avenir sera fait, nous restons prudents dans le choix des investissements engagés, car notre volonté est de conserver la valeur de notre patrimoine. C'est pourquoi nous engageons des travaux à la mairie pour nous conformer à la réglementation sur l'accès des handicapés.

Nous vendons un locatif de la rue de la Fromenté pour financer l'acquisition des terrains Bedouin (situés entre la Chapelle Ste Anne, le cimetière et l'anneau de course) et constituer ainsi une réserve foncière.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau commerçant en espérant que chacun l'encouragera dans son entreprise afin que perdure un service essentiel pour la population.

En cette fin d'année scolaire, je vous confirme le maintien des effectifs pour la prochaine rentrée et vous informe d'un changement d'enseignante à Nuillé le Jalais.

Et enfin je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Didier Fouché



Budget 2011 - Fiscalité

Comme nous l'avions annoncé dans les bulletins précédents, la réforme de la TP (Taxe Professionnelle) perturbe fortement la confection du budget. En effet, pour un budget total de 721 708 €, la part de la fiscalité locale est, pour les recettes de 253 422 €. La réforme de la TP induit pour la commune une baisse de revenus. Cette année nous percevrons environ 3000 € de moins et cela en dépit des compensations de l'Etat.

Ces dernières, qui représentent 62 705 €, sont figées pour les années à venir. De plus elles ont été déterminées sur la base des recettes de taxe professionnelle de 2009. C'est à dire qu'elles n'évoluent plus en fonction par exemple de l'accroissement de l'activité des entreprises. Nous ignorons totalement à quelle hauteur et pendant combien de temps encore ces compensations seront attribuées à la commune. Elles peuvent même à terme disparaître. Cette situation implique que nous ne sommes plus maîtres de nos recettes fiscales, comme nous l'étions par le passé. Le levier sur lequel le conseil peut jouer pour ajuster ses orientations n'est plus que de 137 819 €.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, après un long débat, a décidé d'augmenter la fiscalité locale de 3%, soit une augmentation en produit de 4 140 €. Répartie sur l'ensemble des contribuables assujettis à la taxe d'habitation par exemple, l'augmentation restera assez limitée.

Pour la première fois cette année, vous constaterez sur vos feuilles d'impôts locaux qu'il n'y a plus de prélèvement du département sur la taxe d'habitation ni sur le foncier bâti, celui-ci étant réparti entre la commune et la communauté de communes. C'est pourquoi le taux des taxes ne correspondra plus à celui que vous aviez habituellement sur votre feuille d'impôt.

Le montant des taux majorés de 3% est désormais : taxe d'habitation 18.09%, foncier bâti 9.65%, foncier non bâti 29.23%, et 18.34% pour la contribution foncière des entreprises.





Fonctionnement

	2011	2010	2009
DEPENSES	488 184 €	435 920 €	486 815 €
Eau, EDF, combustibles, téléphone, entretien des terrains, voirie, bâtiments et matériels	92 845 €	100 125 €	96 726 €
Charges de personnel	145 070 €	145 360 €	163 873 €
Elus, service incendie, syndicats intercommunaux	96 060 €	86 713 €	97 291 €
Intérêts d'emprunts	15 397 €	17 017 €	18 247 €
Dépenses imprévues	7 166 €	5 185 €	548 €
Virement à la section d'investissement	118 965 €	80 890 €	110 130 €
Amortissement études des années précédentes	12 681 €		
RECETTES	488 184 €	435 290 €	486 815 €
Concessions cimetière, cantine...	13 600 €	12 400 €	12 195 €
Atténuation de charges de personnel (sur un contrat aidé)	600 €	2 500 €	11 178 €
Impôts et taxes	219 017 €	240 891 €	236 663 €
Dotations, subventions	147 112 €	121 050 €	118 435 €
Revenus des immeubles	39 000 €	40 000 €	45 000 €
Produits exceptionnels - Dons	300 €	300 €	300 €
Excédent reporté	68 555 €	18 149 €	63 044 €



Investissement

	2011
DEPENSES	232 924 €
Remboursement du capital des emprunts	24 758 €
Frais d'étude aménagement du bourg - solde (cette étude a débuté en 2010)	4 000 €
Acquisition du terrain Bedouin (à proximité de la Chapelle Sainte-Anne)	117 000 €
Mairie : logiciel (2 046 €), travaux d'aménagement (13 600 €) et boucle sonore (600 €)	16 246 €
Scolaire : remplacement du chauffe-eau	389 €
Commerce : chaudières (5 000 €) , isolaton (1 800 €) et mises aux normes électriques (3 000 €)	9 800 €
Salle des Fêtes : travaux chaudière (1 805 €), tables cantine (500 €) et remplacement du réfrigérateur (1 600 €)	3 905 €
Cimetière (stèle jardin du souvenir : 935 €) et Chapelle Sainte-Anne (vitraux : 750 €)	1 685 €
PLA : remplacement chauffe-eau	800 €
Voirie : achat tracteur (17 500 €) commandé en 2010 - Outillage (800 €) - Panneaux routiers et signalisation (2 000 €)	20 300 €
Caution PLA *	1 000 €
Déficit reporté	33 041 €
Amortissement	
RECETTES	232 924 €
Virement de la section de fonctionnement	118 965 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 3 217 € et Taxe Locale Equipement 700 €	3 917 €
Provision/Excédent	33 041 €
Emprunt pour l'achat du terrain Bedouin (seulement si le PLA n'est pas vendu à la signature de l'acte notarial)	58 000 €
Caution PLA*	1 000 €
Subventions : aménagement mairie (4 220 €) - Achat de matériel suite au vol dans l'atelier municipal (1 100 €)	5 320 €
Amortissement frais d'études	12 681 €

* Les cautions PLA en dépenses et recettes correspondent aux départs et arrivées des locataires des logements locatifs de La Fromenté.





Budget du CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

Partant du constat que le budget du CCAS règle déjà la prise en charge des dépenses des CLSH, (centres aérés Connerré, Montfort et Ardenay) ainsi que les aides aux séjours scolaires, le conseil Municipal a décidé, afin d'avoir une meilleure lisibilité du budget « jeunes », de lui adjoindre le multi accueil de Montfort et celui de Connerré, ainsi que l'accueil périscolaire du Sivos. La commune augmente naturellement sa subvention annuelle (de 6 000 € à 7 500 €) pour faire face à ces nouvelles dépenses.

FONCTIONNEMENT	2011	2010	2009
DEPENSES	12 477 €	8 897 €	7 247 €
Aides en aliments	800 €	800 €	800 €
8 mai	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Taxes foncières sur les terres agricoles	80 €	100 €	100 €
Cotisations Urssaf pour les membres du CCAS hors conseil	70 €	80 €	77 €
Pertes sur aides antérieures			100 €
Aides sociales 1027 € - Jeunes 9 500 €	10 527 €	6 917 €	5 170 €
RECETTES	12 477 €	8 897 €	7 247 €
Excédent reporté	4 497 €	2 397 €	747 €
Subvention du budget communal	7 500 €	6 000 €	6 000 €
Revenus des terres agricoles louées	480 €	500 €	500 €



Budget Assainissement

L'investissement de ce budget est consacré à la poursuite de l'étude du diagnostic assainissement. Il ressort que des bilans complémentaires sont nécessaires pour permettre une meilleure analyse des résultats de la station avant d'envisager sa mise en conformité.

FONCTIONNEMENT	2011	2010	2009
DEPENSES	6 967 €	12 209 €	11 368 €
Entretien et réparations	3 283 €	1 025 €	1 000 €
Rémunérations d'intermédiaires	1 000 €	6 656 €	1 000 €
Virement au budget investissement	0 €	1 853 €	5 161 €
Amortissements de la station d'épuration, des réseaux	2 684 €	2 675 €	4 207 €
RECETTES	6 937 €	12 209 €	11 368 €
Quote-part de subventions d'investissements *	379 €	379 €	379 €
Redevances d'assainissement	3 900 €	4 000 €	3 800 €
Excédent reporté	2 688 €	7 830 €	7 189 €

INVESTISSEMENT	2011
DEPENSES	30 086 €
Dépenses imprévues	1 774 €
Quote-part de subventions d'investissements*	379 €
Opérations diverses dont la TVA sur investissements en charges*	3 933 €
Etude/diagnostic de la station	14 000 €
Travaux sur station, les réseaux : clôture	10 000 €
RECETTES	30 086 €
Virement du budget de fonctionnement	0 €
Amortissements de la station d'épuration, des réseaux	2 684 €
Opérations diverses dont la TVA sur investissements en recettes*	3 933 €
Subvention pour étude/diagnostic de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	7 143 €
Créance TVA*	3 933 €
Excédent reporté	17 627 €

* ces opérations sont des opérations à caractère strictement comptable





Travaux à la Mairie

Des travaux vont débiter au 3ème trimestre 2011 au secrétariat de mairie. Pour répondre aux normes relatives au handicap, la porte d'entrée va être élargie. Un agrandissement du bureau de la secrétaire est prévu moyennant l'abattage d'une cloison. L'espace accueil va lui aussi être modifié et agrandi, ainsi que la porte d'accès au bureau du Maire. Une subvention au titre de la DDTR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été sollicitée.



Chapelle Sainte Anne

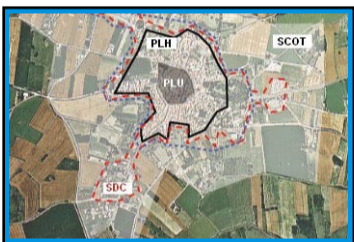
Les nouveaux vitraux de la chapelle St Anne, créés par l'Atelier Associatif LPCV au Mans ont été posés en avril.

Le projet d'aménagement du bourg prévoit de mettre en valeur cette chapelle, afin qu'elle ne serve plus seulement de rond-point, mais qu'elle soit intégrée dans un espace paysager.



Jardin du Souvenir

La stèle destinée à inscrire le nom des personnes dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir a été installée par les Ets Duluard. Le coût est de 890 €.



Modification du PLU

Lors de sa séance du 19 mai, le conseil Municipal a décidé d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU pour rectifier une erreur matérielle figurant sur le plan du PLU.

En effet, le plan du PLU comporte une légende sur la RD 20 mentionnant que « toute construction nouvelle prenant accès directement sur cet axe est interdite. Or lors de l'élaboration du PLU, le secteur du « grand Chemin/ la Pelouse », a été inscrit en zone NC (Naturelle Constructible) constructible pour que de nouvelles maisons s'implantent sur des terrains nus. Ces deux dispositions s'opposent. Il y a donc une erreur matérielle manifeste.

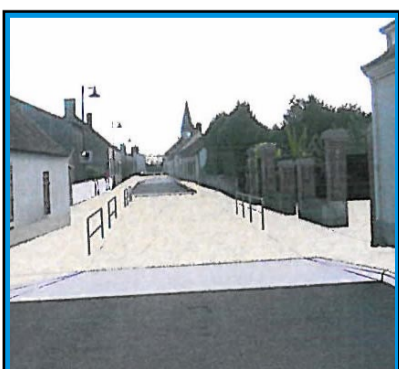
La procédure de modification simplifiée est engagée pour faire disparaître la matérialisation de l'interdiction sur le plan. Le dossier et un registre pour consigner les observations sont à la disposition du public à la mairie jusqu'au 18 juillet.



Lotissement

Un permis d'aménager avait été déposé par un promoteur privé pour la création d'un lotissement sur le terrain s'étendant derrière la Chapelle Sainte Anne, de la Route d'Ardenay à la route de Saint Mars la Brière. Ce permis d'aménager a été refusé, car le lotisseur n'a pas voulu satisfaire à la demande de la municipalité de planter une haie le long de la route de Saint Mars afin d'abriter la vue de l'arrière des maisons du lotissement. Suite à cela, la commune a décidé d'acheter le terrain.

La propriétaire Mme Bedouin a accepté de vendre le terrain au prix de 119 000€ pour 2ha 42a 22. La commune envisage sur ce terrain, la construction de maisons respectueuses de l'environnement, genre éco-quartier. Par la même occasion la commune achète aussi les parcelles jusqu'au cimetière afin de se constituer une réserve foncière.



Aménagement du Bourg

Le bureau SAFEGE a poursuivi son étude sur l'aménagement du bourg. Après une large concertation avec la commission municipale pour définir le projet, la SAFEGE a présenté le chiffrage aux élus. L'estimation tient compte du remplacement des canalisations d'eau afin de ne plus avoir besoin d'intervenir lorsque l'aménagement de surface sera réalisé, du choix des matériaux de la voirie et du mobilier urbain. De plus des tranches de travaux ont été définies afin d'étaler la dépense dans le temps. Le projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique.





Commerce

Fred LAIGNEAU, un habitant de Soultré, a racheté le fonds de commerce de la commune. Fort de 13 ans d'expérience comme traiteur et 4 ans comme pâtissier, il a à cœur d'en remonter l'activité. Après la fermeture d'un mois de l'établissement, nécessitée par des travaux de rénovation et d'embellissement, l'ouverture est prévue le 11 juillet prochain, sous une nouvelle enseigne : LE LUTIN GOURMAND.

Des services accrus seront proposés à la population, avec une alimentation bien approvisionnée, menu ouvrier du lundi au vendredi, restaurant le vendredi et samedi soir. Pizzas à emporter ou consommer sur place les vendredis et samedis soirs. Viennoiseries le dimanche matin sur commande.

Les horaires seront :

	Alimentation	Bar	Restaurant
Lundi	7h -12h30 / 15h30-19h30	7h - 19h	Ouvert le midi
Mardi	7h -12h30 / 15h30-19h30	7h - 19h	Ouvert le midi
Mercredi	7h -12h30	7h - 12h30	Ouvert le midi
Jeudi	7h -12h30 / 15h30-19h30	7h - 19h	Ouvert le midi
Vendredi	7h -12h30 / 15h30-19h30	7 h - 1h du matin	Ouvert midi et soir
Samedi	7h -12h30 / 15h30-19h30	7 h - 1h du matin	Ouvert midi et soir
Dimanche	7h -12h30	7h-12h30	Fermé



Vente du Logement Communal : 3 rue de la Fromenté

Suite à la décision d'achat du terrain Bedouin en réserve foncière, le conseil Municipal a décidé de vendre un des PLA, afin de financer cette opération, sans diminuer le patrimoine communal. L'opportunité du départ de M. et Mme Laigneau (nos nouveaux commerçants) permet de le mettre en vente à compter du 1er août 2011.



Diagnostic Assainissement

Suite au premier rapport de la société Hydratec sur le diagnostic assainissement, et après concertation avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et la SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épurations du Département), il a été demandé à Hydratec de réaliser au printemps 2011 de nouvelles analyses des rejets de la station en différents points.

Ces analyses complémentaires sont nécessaires afin de définir les mises aux normes à prévoir pour la station d'épuration.

Assainissement individuel : Une réunion d'information sur une nouvelle technique de filière d'assainissement aura lieu à la salle des fêtes de Soultré **le jeudi 15 septembre à 18h30**, organisée par Performance Ecology, entreprise installée depuis peu sur la commune.



Cantine Scolaire

A la demande du conseil Municipal, des aliments bio sont introduits régulièrement depuis le mois de mai dans les menus de la cantine scolaire. Il s'agit essentiellement de crudités et de fruits. Cette pratique sera pérennisée et si possible accrue dans le temps.



TV Orange

Les habitants de la commune, clients du fournisseur d'accès à internet « ORANGE » peuvent pour la majorité d'entre eux recevoir désormais la TV par internet, si leur abonnement le leur permet et s'ils sont à proximité de la zone de réception du Breil sur Merize.





Fête Communale

Partant du constat de la désaffection du banquet des anciens dont le nombre de participants décroît chaque année, (40 en 2011 contre 46 en 2010), la municipalité réfléchit à le remplacer par une nouvelle manifestation qui pourrait se tenir aux « beaux jours », et dont le but serait de tisser des liens entre les habitants. Cette fête devrait rassembler toutes les générations, comme celle organisée à l'occasion des 20 ans du sentier du Lutin et qui avait réuni 220 personnes l'an passé. La galette des rois qui rassemble une centaine de personnes chaque année serait conservée.



Jardin des Thiaux

Les employés communaux aidés du Maire et d'un habitant de la commune, M. André Quillet ont remis en état le grand jeu en remplaçant les planches abimées, les prises d'escalade en repeignant toute la structure.

Les petits jardiniers sont repartis pour une saison de culture. Ils ont déjà planté salades, pieds de tomates et fleurs. Espérons que le manque d'eau ne nuira pas à leurs récoltes.



Civisme

Comme à chaque bulletin municipal nous en appelons au civisme de tous pour :

- >> Eviter la divagation des animaux, et les déjections devant les habitations.
- >> Respecter ses voisins pour les horaires de tonte et tailler les haies afin qu'elles ne débordent pas au-delà des clôtures.
- >> Ne pas déposer d'ordures au point d'apport volontaire : les agents passent deux heures chaque semaine à le nettoyer.
- >> Ne pas brûler de matières plastiques ou matières polluantes : les déposer dans les déchèteries.
- >> Contribuer au maintien de la propreté de la station d'épuration en ne jetant aucun déchet ni produit nocif dans vos toilettes.



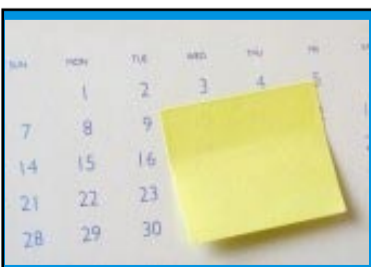
Infos Diverses

>> Le site de la commune « www.soulitre.fr » a été modifié et sera mis en ligne pendant l'été.

>> Horaires du secrétariat en juillet et août :

Juillet : fermé les 13, 14 et 15 juillet.

Du 25 juillet au 19 août : ouvert le lundi et le vendredi de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h30.



Dates à Retenir

8 juillet : permanence de 14 h à 14h 45 de Christophe CHAUDUN, Conseiller Général.

14 août : vide-grenier et bal du Comité des Fêtes.

15 août : course cycliste du Comité des Fêtes avec départ à 14h30.

15 septembre - 18h30 : réunion d'information Performance Ecology.

18 septembre : vide-grenier de l'Amicale du SIVOS.

18 septembre : journée du patrimoine (visites libres de l'église St Martin et de la Chapelle Ste Anne).

Elections 2012 : présidentielles 22 avril et 6 mai et législatives : 10 et 17 juin.

